Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 4 (1913)

Heft: 10

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Miscellanea.

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) In der Zeit vom 20. August bis 20. Sept. 1913 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere neue Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden.

Hochspannungsfreileitungen.

Elektrizitätswerk des Kantons Thurgau, Arbon. Leitung zur Transformatorenstation Buhrüti b. Amriswil, Drehstrom, 5000 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Bern. Leitung zur Transformatorenstation Bigenthal, Drehstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Biel. Leitung zur Stangentransformatorenstation Loveresse-Mühle, Einphasenstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden.

Zentralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Leitung nach Nieder-Littau bei Luzern, Zweiphasenstrom, 3000 Volt (später 40 000 und 11 000 Volt), 42 Perioden.

Gemeinde Misox, Misox (Graubünden). Leitung vom Kraftwerk Cebbia nach S. Bernardino, Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden.

Kraftübertragungswerke Rheinfelden, Rheinfelden. Leitungen beim Hardthof & Neuhof bei Augst, Drehstrom, 6800 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen, Schaffhausen. Leitung von Schleitheim nach Beggingen, Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Per.

Einwohnergemeinde Scheuren (Bezirk Nidau). Leitung nach Scheuren, Einphasenstrom, 16 000 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerk des Kantons St. Gallen, St. Gallen. Leitung nach Hohried (Rorschacherberg), Loch und Laubbach bei Waldkirch, Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Kubel, St. Gallen. Leitung zu der Transformatorenstation beim Steinbruch im Schachen bei Herisau, Drehstrom, 10 000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Leitungen nach Widen-Bauma, Schweikhof bei Sihlbrugg, Ebertswil-Waldhalde (Teilstück bis Sihlbrugg), und Oetwil a. L., Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Transformatoren- und Schaltstationen.

Elektrizitätswerk Aarau, Aarau. Kraftanlage und Schaltanlage II in der Zentrale. Station bei der Schuhfabrik C. F. Bally, Aarau.

Kraftwerke Beznau-Löntsch, Baden. Schaltstation in Würenlos.

Elektrizitätswerk der Stadt Bern, Bern. Station Hotel Bellevue, Bern.

Bernische Kraftwerke A.-G., Bern. Stangentransformatorenstation in Bigenthal.

Bernische Kraftwerke A.-G., Biel. Stangentransformatorenstation in Loveresse-Mühle.

Elektrizitätswerke Davos A.-G., Davos. Schaltstation Alberti, Davos. Station Friedeck, Davos.

Entreprise Thusy-Hauterive, Fribourg. Cabine pour Survolteur-Dévolteur, Rehhag.

Camenzind & Co., Gersau. Umbau der Transformatorenstation in der „Hinteren Fabrik". Umbau der Transformatorenstation in der „Mittleren Fabrik".

Elektra Baselland, Liestal. Station in Lausen.

Zentralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Station in Nieder-Littau.

Elektra Birseck, Münchenstein. Erweiterung der Transformatorenstation Liesberg-Fabriken.

Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel. Station de transformation au Chanet-Soleil près Vauseyon.

Società Elettrica Malcantonese, Novaggio. Cabina di trasformazione su pali a Bedigliora. Cabina di trasformazione su pali a Banco. Cabina di trasformazione su pali a Astano.

Elektrizitätsgenossenschaft, Ober-Siggenthal (Aargau). Station zwischen Nussbaumen und Rieden. Station in der Nähe des Schulhauses in Kirchdorf.

Kraftübertragungswerke Rheinfelden, Rheinfelden. Stangentransformatorenstation im Hardthof bei Kaiseraugst.

Elektrakommission der politischen Gemeinde Rorschacherberg, Rorschacherberg (Bez. Rorschach). Stationen I und II in Rorschacherberg.

Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen, Schaffhausen. Station in Beggingen.

Einwohnergemeinde Scheuren, Scheuren (Bezirk Nidau). Station in Scheuren.

Elektrizitätswerk des Kantons St. Gallen, St. Gallen. Stangentransformatorenstationen in Uznaberg bei Uznach und Laubbach bei Waldkirch. Station in Schöntal bei Bernhardzell.

Elektrizitätswerk Kubel, St. Gallen. Stangentransformatorenstation beim Steinbruch Schachen bei Herisau.

Société des Forces Electriques de la Goule, St. Imier. Station de transformation sur poteaux près de la Maison d'Education du Pré aux Boeufs à Sonvilier. Station de transformation Les Breuleux.

Elektrizitätswerk der Gemeinde St. Moritz, St. Moritz. Station Heimath, St. Moritz.

Société des Forces Motrices de la Grande Eau, Territet. Transformateur à la Centrale du Chemin de fer Monthey-Ollon-Aigle, Ollon.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Stangentransformatorenstationen in Widen-Bauma und Oetwil a. L. Umbau der Transformatorenstation im Elektrizitätswerk Seebach.

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Zürich. Station im Neubau der Schweiz. Rückversicherungsgesellschaft am Mythenquai, Zürich II. Verteil- und Transformatorenstation beim Schulhaus an der Langstrasse, Zürich 5.

Niederspannungsnetze.

Bernische Kraftwerke A.-G., Bern. Netz in Bigenthal, Einphasenstrom, 250/125 Volt, 40 Per.

Service Electrique de la Ville de Genève, Genève. Réseau à basse tension dans la Commune de Confignon, courant monophasé, 500 volts, 47 périodes. Réseau à basse tension de Compesières à Saconnex-au-delà-d'Arve courant monophasé, 500/2 × 125 volts, 47 périodes.

Einwohnergemeinde Lommiswil, Lommiswil (Kanton Solothurn). Netz in Lommiswil, Drehstrom, 220/127 Volt, 50 Perioden.

Gemeinde Misox, Misox (Graubünden). Netz in San Bernardino (Graubünden), Drehstrom, 220/125 Volt, 50 Perioden.

Società Elettrica Malcantonese, Novaggio. Rete a bassa tensione a Bedigliora, corrente monofase, 110 volt, 50 per.

Elektrizitätsgenossenschaft Ob.-Siggenthal (Aargau). Netze in Rieden, Unter-Nussbaumen, Ober-Nussbaumen und Kirchdorf bei Baden, Drehstrom, 350/200 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk der Gemeinde Oetwil, Oetwil a. L. Netz in Oetwil a. L., Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätskommission d. politischen Gemeinde Rorschacherberg, Rorschacherberg (Bezirk Rorschach. Netz in Rorschacherberg, Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen, Schaffhausen. Netz in Beggingen, Drehstrom, 250/144 Volt, 50 Perioden.

Einwohnergemeinde Scheuren, Scheuren (Bezirk Nidau). Netz in Scheuren, Einphasenstrom, 2 × 125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerk des Kantons St. Gallen, St. Gallen. Netz in Laubbach mit den umliegenden Höfen bei Waldkirch, Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Netz in Widen-Bauma, Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

S. B. B. Vorarbeiten für den elektrischen Bahnbetrieb. Die Botschaft des Bundesrates über den Geschäftsbericht der S. B. B. pro 1912 enthält neben Mitteilungen über die Arbeiten der Studienkommission für elektrischen Bahnbetrieb u. a. folgende Angaben: Die Absicht, das Ausführungsprojekt für den elektrischen Betrieb auf der Gotthardbahn auf die Strecke Erstfeld-Airolo zu beschränken, wurde fallen gelassen. Das demnächst dem Verwaltungsrat vorzulegende Projekt und Kreditbegehren wird die Strecke Erstfeld-Bellinzona umfassen. Für diese Erweiterung sprechen betriebstechnische und allgemeine Gründe. Die Ausführung der Arbeiten soll immerhin in einer ersten Etappe Erstfeld-Airolo und in einer zweiten, unmittelbar anschliessenden Etappe Airolo-Bellinzona erfolgen. Ausser dem Kraftwerk Amsteg wird nunmehr auch das Kraftwerk Ritom notwendig; für dasselbe wird ein Bauprojekt wie vorher für das Werk Amsteg ausgearbeitet.

Die im Oktober 1912 vorgenommenen Wassermessungen am Ritomsee haben ergeben, dass der Ertrag der oberflächlichen Zuflüsse um ca. 25 % geringer ist als der gleichzeitige Abfluss. Dieses Resultat berechtigt zum Schlusse, dass unterirdische Zuflüsse vorhanden sein müssen und dass Versickerungen nur in geringem Masse oder gar nicht stattfinden.

Es wurde eine Kommission für die Einführung der elektrischen Zugförderung bezeichnet; sie besteht aus den Vorstehern der Bau- und Betriebsdepartemente und dem an die Spitze der Dienstabteilung für die Einführung der elektrischen Zugförderung gestellten Elektro-Ingenieur

(Hr. Emil Huber-Stockar) und hat alle wichtigeren Vorarbeiten vorzuberaten.

Zum Begehren der A.-G. Motor in Baden und des Credito Ticinese in Locarno um Konzession der Wasserkräfte des Maggiagebietes mit Ausfuhr von 10,000 PS nach Italien hat die Generaldirektion der S. B. B. sich dahin ausgesprochen, dass die Bewilligung zur Energieausfuhr aus dem Kanton Tessin nach Italien für die schweizerischen Bundesbahnen von keinem Nachteil sei.

Es wurde dagegen das Gesuch gestellt, an die Bewilligung die Bedingung zu knüpfen, dass Art. 13 des Konzessionsvertrages vom 2./6. März 1909 zwischen dem Staatsrat des Kantons Tessin und der Direktion der Gotthardbahn betreffend die Ausnützung der Wasserkräfte in der oberen Leventina in dem Sinne abzuändern sei, dass den schweizerischen Bundesbahnen als Rechtsnachfolger der Gotthardbahn gestattet werde, nicht bloss ausnahmsweise, sondern jederzeit und in beliebiger Menge elektrische Energie zu Bahnzwecken auf die Nordseite des Gotthards zu leiten. W.

Halbwatt-Glühlampen. Die Deutsche Gasglühlicht-Aktiengesellschaft *(Auergesellschaft)* versendet bereits Verkaufsprospekte für diese neue Glühlampe geringsten Energieverbrauchs. Es handelt sich um Osram-Lampen grosser Lichtstärke, die geliefert werden zu 600 HK für 50—65 Volt, 1000 HK für 50—65 und 100—130 Volt, 2000 und 3000 HK für 100—130 und 200—240 Volt. Dabei ist als Lichtstärke, gleich wie bei den Bogenlampen die dadurch ersetzt werden sollen, die mittlere Lichtstärke der untern Halbkugel verstanden. Die Abbildungen zeigen eine Lampe mit relativ kleinem Glühdrahtkörper, langem Hals und Kugelform von ca. 10 cm Durchmesser und ca. 20 cm Gesamthöhe mit gewöhnlichem Edisongewinde. Die Lebensdauer soll im Mittel ca. 800 Std. betragen; die Einzelpreise gehen je nach der Grösse von 15 bis 36 Mark.

Auch die *A. E. G.* offeriert unter dem Namen „*Nitrallampe*" eine Lampe von 1/2 Watt Verbrauch pro Kerze. Nach den Angaben der Gesellschaft ist deren, ebenfalls relativ kleiner Leuchtkörper ein gezogener Wolframdraht. Der ebenfalls runde Glasballon von wesentlich geringerer Grösse als bei den bisherigen hochkerzigen Metalldrahtlampen ist mit Stickstoff gefüllt. Diese Lampe wird ebenfalls in Stärken von 600 bis 3000 HK für 50 bis 240 Volt Spannung in den Handel gebracht. W.

Communications des organes de l'Association.

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association Suisse des Electriciens

le 31 Août 1913, à 9 h. 3/4 du matin,

dans la petite salle des concerts du Casino de la Ville de Bâle.

M. le président *Landry* ouvre la séance à 9 h. 45. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les invités de leur présence, en exprimant l'espoir de pouvoir les saluer au banquet officiel du même soir. Il saisit l'occasion de remercier également l'Association de la confiance qu'elle lui a témoignée en le chargeant de la présidence l'an dernier, pendant son absence du pays. Il fera en toute circonstance de son mieux pour assurer la bonne marche de l'Association.

La *présence de 200 membres* au début, et de *232* plus tard, est constatée par la liste d'inscription.

Le *procès-verbal* est confié à M. le Secrétaire général *Wyssling*.

L'ordre du jour est adopté tel qu'il a été publié dans les invitations adressées aux membres.

1. Désignation des scrutateurs. MM. *Belli* et *Vaterlaus* sont désignés comme scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 29 Septembre 1912 à Zurich, a été publié dans le Bulletin No. 1 de l'année 1913; il est adopté sans observation.

3. Rapport du Comité. Ce rapport a été communiqué aux membres de l'Association par la voie du Bulletin (No. 8 d'Août 1913).

M. le *président* fait observer que, pour plus de clarté, les rapports sur l'organisation du Se-

crétariat, sur la Commission du Secrétariat, et sur la Commission de l'Exposition Nationale, ont été traités dans le rapport annuel du comité.

En ce qui concerne *les séances de discussion,* il avait été formulé le voeu, notamment par les Usines de Beznau-Löntsch, que les sujets soient choisis longtemps à l'avance et que le texte des conférences soit publié dans le bulletin assez à temps, pour que les membres puissent se préparer à la discussion. Le Comité a décidé de procéder de cette façon.

Le sujet de la prochaine séance de discussion au printemps, sera la *protection contre les surtensions.* En même temps on discutera de la *protection contre l'incendie,* qui fait l'objet des travaux d'une commission constituée récemment, à la demande de l'Union des Centrales.

Personne ne demandant la parole, le rapport est considéré comme approuvé.

4. Rapport de la Commission de surveillance des Institutions de Contrôle. Le rapport relatif à l'exercice 1912/13 a été publié dans le bulletin No. 8; il est adopté sans observation.

5. Comptes de l'Association et des Institutions de Contrôle. Ces comptes ont été portés à la connaissance des membres par la voie du Bulletin d'Août.

a) Comptes de l'Association. M. le *président* fait remarquer que ces comptes présentent deux dépenses qui ne figuraient pas dans le budget approuvé l'an dernier.

Il s'agit de la subvention au groupe 34 de l'Exposition Nationale, subvention votée par la dernière assemblée générale après l'adoption du budget, puis d'une subvention extraordinaire à la Commission d'étude pour la traction électrique des chemins de fer, dont les travaux ne sont pas encore terminés.

MM. les vérificateurs des comptes, consultés par le président, déclarent n'avoir rien à ajouter aux rapport et propositions publiés dans le Bulletin.

Personne ne demandant la parole, les comptes sont considérés comme approuvés et décharge est donnée au Comité, conformément aux conclusions des vérificateurs.

b) Comptes des Institutions de Contrôle. Ces comptes sont également approuvés, conformément au rapport des vérificateurs et aux publications faites dans le numéro d'Août du Bulletin.

Il est donné décharge au comptable et à la Commission de surveillance.

6. Propositions de la Commission de surveillance concernant l'emploi du boni des Institutions de Contrôle. Ces propositions se trouvent dans le rapport des Institutions de Contrôle publié dans le Bulletin d'Août.

M. le *président* déclare que le Comité de l'Association recommande l'approbation de ces propositions et trouve très heureuse l'idée d'instituer un fonds de prévoyance pour les employés.

M. *Wagner,* président de la Commission de surveillance, fait remarquer que le boni de frs. 34 000, constaté cette année, est le résultat de circonstances particulières qui ne se reproduiront probablement pas. Il parait indiqué de profiter de cette situation exceptionnellement favorable pour faire oeuvre de prévoyance en faveur des fonctionnaires.

Selon les propositions de la Commission de surveillance, il n'y aurait à prendre aujourd'hui qu'une décision de principe. Un rapport détaillé et un règlement d'exécution seraient soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Le fonds prévu est destiné à fournir des indemnités en cas d'invalidité ou de décès. Le fonds des Institutions de Contrôle, peu doté cette année, n'a été jusqu'à présent utilisé que rarement.

M. le *secrétaire général* fait observer que le fonds des Institutions de Contrôle trouvera à l'avenir un emploi très utile, en fournissant les ressources nécessaires aux recherches expérimentales dont les diverses commissions auront besoin pour l'avancement de leurs travaux. Cette observation ne vise toutefois en aucune façon la création projetée d'un fonds de prévoyance.

Il est passé à la votation. Une majorité considérable se prononce en faveur de l'adoption.

7. Budgets de l'A. S. E. et des Institutions de Contrôle. *a) Budget de l'A. S. E.* M. le *président:* Le budget se présente cette année sous une forme un peu différente de l'habituelle. Le groupement a été modifié pour faire ressortir les recettes et les dépenses afférentes au Bulletin, à l'affermage des annonces, à la statistique, etc.

L'exercice nouveau nous apporte de fortes charges financières, c'est pourquoi nous avons fait figurer aux recettes le report de l'année précédente.

A titre de renseignement, le budget du Secrétariat général, établi par le Comité du Secrétariat, est joint au budget de l'Association. L'assemblée approuve ce dernier sans discussion.

b) Budget des Institutions de Contrôle. M. le *président* de la Commission de surveillance n'a rien à ajouter aux propositions imprimées. Ce budget est également adopté.

8. Fixation des cotisations annuelles. Au nom du Comité, le *président* propose de maintenir les chiffres actuels. Adopté.

9. Nominations statutaires. *a) de 3 membres du Comité.* M. le *président* informe l'assemblée que les mandats de 3 membres, MM. Amez-Droz, Oppikofer et Filliol, sont échus.

Les deux premiers déclinent toute réélection et le comité n'a pas réussi à les faire revenir sur leur décision.

M. *Studer* met en avant le nom de M. Zaruski de St-Gall en remplacement de M. Oppikofer et M. *Dubochet* propose de renommer M. Filliol et d'appeler M. l'ingénieur Waeber de Fribourg en remplacement de M. Amez-Droz.

Il n'est pas fait d'autres propositions et MM. *Filliol, Zaruski* et *Waeber* sont nommés par l'assemblée, à l'unanimité, membres du Comité.

b) des réviseurs des comptes. Les vérificateurs actuels, M. *Studer* de Zurich et M. *Lauber* de Lucerne, sont confirmés dans leurs fonctions.

10. Rapports. M. le *président* met en discussion les rapports publiés dans le Bulletin No. 8, et invite MM. les rapporteurs des commissions à donner verbalement toutes indications supplémentaires.

a) Comité électrotechnique suisse de la Commission électrotechnique internationale. M. *Täuber,* en qualité de membre du comité suisse, rappelle que des commissions spéciales de la C. E. I. ont siégé à Zurich en janvier dernier. L'association s'est chargée de l'organisation des réunions et a offert une réception à nos hôtes, qui semblent avoir beaucoup apprécié l'accueil qui leur avait été réservé.

M. *Wyssling* explique que les commissions spéciales et la C. E. I. elle-même vont se réunir très prochainement à Berlin pour prendre des décisions relatives à la spécification, aux moteurs primaires, à la notation symbolique et à la nomenclature.

Le comité suisse sera représenté par MM. *Huber-Stockar, Zoelly, de Montmollin* et par l'orateur.

b) Commission des Normes. M. le président *Landry* montre que la réorganisation des commissions dont il est question dans le rapport du Comité, atteindra surtout la commission des normes.

Aucun membre de l'assemblée ne demande la parole à ce sujet.

c) Commission d'Etalonnage. M. *Denzler,* président de la Commission, présente un exposé détaillé des motifs et du contenu de l'adresse au Conseil Fédéral mentionnée dans le rapport imprimé. On cherche à orienter le contrôle prévu par la loi dans le sens de la plus grande simplicité et de la plus grande utilité, en évitant des formalités qui pourraient être aussi gênantes pour les abonnés que pour les centrales, sans présenter aucun avantage pratique. La tendance est aussi d'admettre aux travaux d'étalonnage les centrales qui disposent de postes de vérifications bien organisés et de conserver à la station d'étalonnage de l'A. S. E. sa situation comme instance neutre de contrôle et comme laboratoire de recherches.

M. le président *Landry* complète ce qui vient d'être dit par un résumé de la question soulevée par la nouvelle loi sur les poids et mesures, laquelle fait l'objet depuis 3 ans des études attentives de notre commission d'étalonnage. L'adresse aux autorités fédérales ainsi que le projet de règlement qui l'accompagnera seront mis au point très prochainement par le Comité. L'orateur est persuadé que les organes de l'administration fédérale qui auront à examiner nos propositions, en l'espèce la commission fédérale des poids et mesures dont il fait partie, les accueilleront avec la plus grande sympathie.

Il remercie M. le Dr. *Denzler* du grand travail qu'il consacre depuis longtemps à cette question.

Ce rapport ne donne pas lieu à discussion.

d) Commission du retour par la terre. M. le président *Landry* déclare qu'il participe lui-même à la rédaction du rapport annoncé et non encore déposé. D'autres occupations très urgentes l'ont empêché d'y consacrer le temps nécessaire. Il espère toutefois pouvoir publier à bref délai les intéressants résultats obtenus.

e) Commission de rédaction. M. le président *Landry* mentionne le rapport imprimé de la Commission et saisit l'occasion de remercier son président, M. *Täuber,* de tous les soins qu'il a consacrés au Bulletin, surtout ces derniers temps, alors que nous n'avions pas de rédacteur. M. Täuber n'est pas seulement le fondateur du Bulletin; c'est aussi lui qui en a constamment augmenté la valeur.

f) Commission pour la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques. M. *Will* fait observer qu'aux termes du rapport, on devrait at-

tendre, pour présenter de nouvelles requêtes, que la Commission du Conseil National ait terminé l'examen du projet. Il recommande au contraire de déposer nos demandes *avant* que cette commission ait commencer à siéger, en prenant pour base des revendications de l'A. S. E. les discussions auxquelles auront donné lieu, au Conseil des Etats le rapport de la Commission, et dont nous aurons connaissance par le Bulletin sténographique.

M. *Vaterlaus* est aussi d'avis que notre commission se réunisse, qu'elle prenne une décision et qu'elle rédige une requête, dès que cela sera possible, d'après les travaux du Conseil des Etats.

M. le président *Landry:* Le Comité prend note des propositions de MM. Will et Vaterlaus et les en remercie. Il veillera à ce que le nécessaire soit fait *avant* la discussion au Conseil National.

Personne ne demandant la parole, M. le *président* déclare que le rapport est adopté, sous réserve d'une modification de la phrase terminale, en ce sens qu'on n'attendra pas le résultat des délibérations de la Commission du Conseil National, mais que notre commission agira au plus tôt, dans le sens des propositions de MM. Will et Vaterlaus.

g) Commission pour l'étude des dispositifs de protection contre les surtensions. M. le *président* informe l'assemblée que le président de cette commission, M. *Ringwald,* a le regret de ne pouvoir assister à la séance; il rappelle d'autre part que le sujet, auquel la commission a déjà consacré beaucoup de travail, est à l'ordre du jour de la prochaine séance de discussion.

h) Commission pour la révision de la loi sur les fabriques. Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

i) Rapport des représentants de l'A. S. E. dans la commission suisse d'étude pour la traction électrique des chemins de fer. M. le *président* annonce qu'il n'a pas été présenté de rapport imprimé, tous les membres ayant eu l'occasion de prendre connaissance du rapport détaillé présenté à l'U. C. S., sur le même sujet, par MM. *Allemann* et *de Montmollin,* et publié dans le Bulletin No. 8.

M. *Tissot,* comme représentant de la Commission, s'exprime comme suit:

Les rapports finaux de la commission d'étude, rédigés par M. le Professeur Wyssling, sont à l'impression et seront prêts vers la fin de l'année. Ils sont beaucoup plus étendus qu'on ne l'avait prévu au début. Il sera donc nécessaire, si de l'aide ne vient pas d'un autre côté, de demander encore aux membres de la Commission d'étude une subvention nouvelle pour les frais d'impression. D'autre part, il convient de se demander s'il est bien indiqué de dissoudre d'ores et déjà la Commission d'étude. La création d'un bureau spécial pour la traction électrique, qui vient d'être établi par les C. F. F., et la façon dont sont abordés les projets d'exécution pour l'électrification de la ligne du Gothard, peuvent être considérés en bonne partie comme des résultats directs et très réjouissants de l'activité de la commission d'étude, dont les travaux sont considérés comme une base de grande valeur. Le choix, comme chef du bureau special, de M. l'ingénieur Huber-Stockar, qui a pris une part importante aux travaux de la Commission, honore aussi bien les C. F. F., que leur élu, et que la Commission d'étude elle-même. Nous pouvons aussi considérer avec satisfaction l'introduction de la traction électrique sur les chemins de fer rhétiens et sur la ligne du Lötschberg. Il a été utilisé dans ces applications bien des résultats des études de notre commission et, ce sont des collaborateurs de cette dernière, qui ont eu l'occasion de mettre en pratique les résultats obtenus.

M. le président *Landry* remercie M. le Dr. Tissot, non seulement des paroles qu'il vient de prononcer, mais aussi, et surtout, des précieux services qu'il a rendus à l'industrie électrique suisse et au pays tout entier en prenant l'initiative de la création de la commission d'étude et par sa collaboration active et soutenue aux travaux de cette dernière.

k) Réorganisation des Commissions. M. le *président* attire encore une fois l'attention sur le passage du rapport du Comité, où il est fait mention de la nécessité d'une réorganisation des commissions, surtout de celles qui s'occupent des questions techniques. Cette situation provient, d'une part, de l'entrée en activité du Secrétariat général et, d'autre part, du travail en commun avec les commissions techniques de sociétés soeurs de l'étranger. Il donne encore des explications à ce sujet et montre qu'il n'est pas possible aujourd'hui de formuler des propositions précises. Le Comité demande seulement à l'assemblée l'autorisation de réorganiser au mieux les commissions, d'ici à la prochaine assemblée générale.

Personne ne demandant la parole à ce sujet, M. le *président* constate l'adoption de la proposition du Comité.

11. Choix du lieu de la prochaine assemblée générale. M. *Will* (de Berne) dit avoir appris que l'on désirait, dans l'Association, se réunir à *Berne* en 1914, à cause de la coïncidence avec l'Exposition Nationale Suisse. Si nos associations estiment avantageux d'avoir leurs assemblées générales de 1914 à Berne, pendant l'Exposition Nationale, le *Service Electrique de la Ville de Berne* et la Société des *Forces Motrices bernoises* feront le nécessaire pour les recevoir. Si l'on craint, par contre, que l'Exposition Nationale ne nuise aux réunions en exerçant trop d'attrait, Berne serait prête à se retirer.

M. le *président* remercie cordialement les Bernois de leur invitation.

M. *Wagner* est sûr que MM. *Will* et *Baumann* de Berne ne lui en voudront pas, s'il parle contre le choix de Berne. Il ne craint pas que l'on ne travaille pas sérieusement dans nos assemblées, même à Berne pendant l'Exposition Nationale. Par contre, les rapports personnels entre collègues, qui sont aussi importants que le travail, pourraient souffrir de la très grande et très belle Exposition Nationale, dans laquelle nous risquerions de nous disséminer. Il sera très difficile aussi de procurer à chacun un logement convenable. Il propose de renvoyer la question au Comité en lui laissant le soin de fixer le lieu de réunion, à moins que de nouvelles invitations ne surgissent à l'assemblée.

M. le *président* prie les représentants des Usines Bernoises de ne pas voir dans la proposition de M. Wagner, si elle devait passer au vote, autre chose que l'expression des craintes dont M. Wagner s'est fait l'écho.

M. *Tissot* est surpris des raisons invoquées contre le choix de Berne. Les réunions d'électriciens et celles d'ingénieurs et d'architectes lors de l'Exposition de Genève, les congrès réunis ailleurs, lors des expositions universelles, ont montré au contraire qu'une coïncidence de ce genre est favorable à la bonne réussite des assemblées. Il exprime sa conviction que Berne organisera tout pour le mieux et propose d'accepter l'offre des usines bernoises (vive approbation).

M. *Wagner* retire sa proposition.

M. le *président* se prononce en faveur de la proposition de M. *Tissot*. Il n'est pas fait d'autre proposition et l'assemblée approuve par acclamation la déclaration, que *Berne est choisi comme lieu des assemblées générales de 1914.*

12. Propositions. Personne dans l'assemblée ne prend la parole à ce sujet.

13. Divers. Aucun nouvel objet n'est mis en discussion, ni par le Comité, ni par les membres de l'assemblée.

M. le *président* remercie les assistants de l'attention avec laquelle ils ont suivi les débats et leur souhaite une agréable participation aux réunions prévues au programme.

Il *lève la séance* à 11 h. 30.

Le président:
(signé) *Landry.*
Le secrétaire:
(signé) *Wyssling.*

Procès-Verbal
de
l'Assemblée Générale de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité

le Samedi 30 Août à 2 h. 1/2 de l'après-midi dans la Salle du Grand Conseil à Bâle.

Le Président M. *Dubochet* ouvre la séance à 3 h.

D'après la liste de présence *120 membres* assistent à l'assemblée.

Le *président* souhaite la bienvenue aux membres et invités et parmi ces derniers, en particulier au président de l'Association Suisse des électriciens, M. le Professeur Landry.

M. M. *Marti,* directeur et *Wæber,* ingénieur, sont désignés comme traducteurs.

Les objets à *l'ordre du jour* sont discutés suivant l'ordre dans lequel ils ont été insérés dans le bulletin d'août.

1. Procès verbal de la dernière assemblée générale à Zurich. Ce procès verbal a paru dans le Bulletin No. 1 de 1913. Sa lecture n'est pas demandée, il est accepté sans discussion.

2. Le procès verbal est tenu par le Secrétaire général, M. le Professeur *Wyssling.* M. M. *Wilhelm,* directeur et *Brillouin,* ingénieur, sont désignés comme scrutateurs.

3. Réception de nouveaux membres. Le bulletin No. 8 de cette année donne la liste des 31 nouveaux membres que le Comité a reçu jusqu'au 31 Juillet ainsi que les noms des trois membres qui sont sortis de notre Union. L'assemblée ratifie ces mutations sans discussion.

Depuis le 31. Juillet 3 membres nouveaux ont demandé leur admission, et comme ils remplissaient toutes les conditions statutaires, le Comité les a de même reçus, ce sont:

Wirth & Co., Spinn- und Weberei Siebnen, Siebnen.

Elektrizitätswerk der Gemeinde Linthal, Linthal.

Wasser- und Elektrizitätswerk Niederurnen, Niederurnen.

Par contre la Société Electrique de Biasca a démissionné.

Ces mutations sont aussi acceptées.

Au lieu de 287 membres mentionnés dans le rapport annuel leur nombre se monte ainsi à 289.

4. Rapport du Comité sur l'année 1913. Comptes et rapport des vérificateurs. Le rapport annuel figure dans le Bulletin d'août; sa lecture n'est pas exigée, il est accepté par l'assemblée sans discussion.

Au nom des vérificateurs des comptes M. M. *Erny* et *Kuhn* qui ont déposé un rapport écrit, M. le Directeur *Kuhn* (St-Gall) confirme verbalement ce rapport. La vérification des comptes et de toutes les pièces comptables a montré leur exactitude. Les réviseurs ont constaté une parfaite concordance du Bilan et du compte de Profits et Pertes avec le Grand Livre, ainsi qu' entre les quittances et le livre de caisse, le Journal et Grand Livre. Le compte-courant en banque ainsi que le solde en caisse ont aussi été trouvés conformes. Ils recommandent l'approbation des comptes tels qu'ils ont été insérés dans le Bulletin, tout en remerciant le Caissier et en donnant décharge au Comité. Cette proposition est acceptée par *l'Assemblée* qui donne aussi décharge aux vérificateurs de leur mandat.

5. Budget 1913/14 et fixation des cotisations annuelles. Le Budget, inséré également dans le Bulletin d'août comme proposé par le Comité, est accepté sans discussion.

La proposition du Comité pour le maintien de la *cotisation annuelle* est de même acceptée.

6. Nominations statutaires. a) En ce qui concerne le choix de *trois membres du Comité*, le *président* informe l'assemblée que les centrales de Wynau, Bâle et Société Romande d'Electricité forment la série sortante du Comité. Sur proposition de M. *Wagner* les trois centrales mentionnées ci-dessus sont confirmées par acclamation dans leurs fonctions de membres du Comité.

Le *président* remercie pour cette marque de confiance et déclare que les trois intéressés acceptent leur réélection.

b) Egalement sur proposition de M. *Wagner*, la *Société Romande d'Electricité à Territet* est confirmée par acclamation comme *Vorort* de l'Union pour 1913/14.

M. *Dubochet* déclare accepter à nouveau au nom de la Société Romande. Il est particulièrement heureux de pouvoir continuer à travailler avec les mêmes membres du Comité qu'auparavant.

c) *Vérificateurs des comptes.* Ceux-ci sont confirmés dans leurs fonctions par l'assemblée sans discussion. Ce sont les Centrales du *„Canton de St-Gall"* et du *„Canton de Zurich"*.

d) *Assemblée générale de l'A. S. E.:* M. M. *Marti* et *Dubochet* sont délégués à l'assemblée générale de l'A. S. E. comme précédemment.

7. Rapports des Commissions. Le *président* se référant aux rapports imprimés dans le Bulletin d'août, invite les représentants présents des diverses commissions à bien vouloir, cas échéant, communiquer à l'assemblée ce qu'ils auraient à ajouter à ces rapports.

a) *Commission d'étude pour l'électrification des chemins de fer.* Les représentants de cette commission n'ont rien à ajouter à leur rapport. Aucune discussion n'intervient.

b) *Commission pour la révision de la loi sur les fabriques.* Les représentants de cette commission n'ont rien à ajouter à leur rapport. Aucune discussion n'intervient.

c) *Commission pour essais sur les risques d'incendies.* Le *président* explique que cette commission répondant aux circonstances actuelles, a été constituée depuis peu. Son Président M. *Marti* (Langenthal) communique ce qui suit: Les travaux proprement dits de cette commission n'ont pas encore commencé. Elle s'occupe tout particulièrement des moyens de protéger les usines contre les incendies comme il y en a eu dernièrement, incendies provenant surtout de la combustion d'interrupteurs à huile et d'autres appareils du même genre. Le Comité de l'U. C. S. fit procéder à des essais avec des appareils d'extinction auxquels la Commission assista. Ces essais furent organisés par M. le Directeur Martenet (Neuchâtel) et eurent lieu le 19 Juillet 1913. De 11 fabricants invités, 4 seulement présentèrent leurs appareils et les essayèrent à l'air libre pour l'extinction de matières enflammées (huile, Benzine, films cynématographiques). Quatre délégués de la Commission technique des Sapeurs pompiers suisses ont également assisté à ces essais et en ont fourni un rapport spécial dont M. Marti donne connaissance. Le rapport pour l'Union a été dressé par M. M. Marti, Martenet et le Commandant du Corps des Sa-

peurs pompiers de Neuchâtel M. Keller et sera publié ultérieurement dans le Bulletin.

Le *président* remercie M. Marti pour son rapport ainsi que tous ces Messieurs qui ont bien voulu se déranger pour prendre part à ces essais. Aucune discussion n'a lieu.

d) *Commission pour l'Exposition Nationale.* Le *secrétaire général* rapporte. Il s'en réfère à l'article publié dans le bulletin de Juin dernier et en reprend les points essentiels. Cet article indique tous les différents travaux de la commission ainsi que ce qui a trait à l'organisation de l'exposition. Il répète les différentes conditions qui y sont contenues. Il invite les usines à participer nombreuses à l'exposition collective et il espère qu'elles apporteront une collaboration importante à la présentation au public du développement de la production et de la propagation de l'énergie électrique et des usines génératrices. Il explique qu'un emplacement fort favorable a été réservé au groupe 33 b (Exploitations électriques). Il rappelle ce que faisait déjà ressortir l'article sus-mentionné, que cela n'empêchera en aucune façon l'exposition de plans ou modèles d'installations ou d'utilisation de forces motrices hydrauliques dans le groupe 34 (Utilisations hydrauliques).

M. *Will* (Berne) confirme qu'il ne peut en aucune façon être question de concurrence entre le groupe 33 b et le groupe 34 à propos de la participation des usines électriques à l'exposition nationale. Le groupe 34 vise plus spécialement à la présentation des recherches scientifiques dans le domaine de l'utilisation des cours d'eau et des efforts faits pour la navigation fluviale. La participation des Usines électriques au groupe 34 est certainement très désirable, mais cela ne doit entraver en rien naturellement la participation des mêmes entreprises au groupe 33 b pour l'exposition organisée par l'U. C. S. et l'A. S. E.

8. Communications du Comité et des membres. a) *Diplôme d'honneur aux anciens employés.* Le Président M. *Dubochet* donne connaissance d'un rapport du Comité à ce sujet.

Dans l'assemblée générale de 1912, le Comité avait été chargé d'examiner la proposition *Wagner* concernant une récompense quelconque à délivrer par l'Union aux employés pour longues années de service dans la même usine. Le Comité dut se convaincre qu'il était dans l'intérêt de toutes les centrales de récompenser ces anciens employés, mais plutôt sous forme de diplôme que sous forme de présent en argent. M. Wagner se rallia à l'idée de la Commission. En conclusion il fut admis que le diplôme ne pourrait être décerné qu'après 25 ans de service, mais aussi bien au personnel technique que commercial. Pour rehausser la distribution du diplôme au jubilaire, celle-ci sera faite solennellement lors d'une assemblée générale à laquelle le jubilaire serait invité aux frais de l'Union. Le comité décida alors de présenter à l'assemblée les conclusions rédigées par M. Wagner telles qu'elles ont été publiées dans le bulletin No. 8.

M. *Wyssling* trouve la solution proposée très heureuse autant pour les employés que pour les usines elles-mêmes.

L'assemblée accepte ensuite sans discussion les propositions du comité.

Aucune autre communication n'étant faite ni par le Comité, ni par les membres de l'assemblée, le *président* close la discussion et lève la séance à 4 h. 11.

Le Président:
(sig.) *Dubochet.*
Le Secrétaire:
(sig.) *Wyssling.*

Procès-verbal
de
l'Assemblée de discussion de l'Union des centrales suisses d'électricité

le 30 Août 1913, à 9 3/4 h. du matin
dans la salle
du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville à Bâle.

M. *Dubochet,* président, ouvre la séance à 9 h. 50.

Le *procès-verbal* est tenu par le secrétaire général M. *Wyssling.*

L'assemblée compte *une centaine de participants.*

Les objets figurant à l'ordre du jour sont passés en discussion suivant l'ordre paru dans le bulletin No. 8.

1. Les compteurs électriques comlexes système Arnò. M. *Strelin,* ingénieur (Zurich), tient une conférence sur ce sujet de 9 h. 50 à 10 h. 30. A la fin de cette conférence il est très applaudi. Son exposé est transcrit in extenso dans le Bulletin ci-joint, page 345.

M. le professeur *Arnò* qui est l'inventeur du système de compteurs dont il s'agit, donne à ce sujet quelques explications en français. Il termine à 11 h. son exposé qui est très applaudi. Les principaux points de ces communications seront

publiés dans le Bulletin ci-joint, page 352. Aucune discussion n'est ouverte à ce sujet.

2. Introduction à l'Exposition d'Electricité à Bâle. M. *Oppikofer,* directeur, parle sur ce sujet de 11 h. à 11 h. 15. Le but de cette exposition doit être de faire de la propagande pour les différentes applications de l'électricité. Les organisateurs ont tenu à ce que chaque visiteur y trouve quelque chose d'intéressant et de compréhensible. L'exposition offre des installations en exploitation de toutes les applications possibles de l'électricité. Le comité de l'exposition à un caractère privé. Des associations professionnelles et des particuliers ont été invités à y participer. De nombreux comités spéciaux ont été formés, à chacun desquels collabore un représentant des services électriques. Une division pour démonstrations populaires des propriétés électriques et de l'influence de l'électricité a été organisée par M. le professeur *Hagenbach* jun. 20 étudiants se sont chargés à tour de rôle de donner des conférences pour le public. Les mesures électriques spéciales sont également représentées dans diverses applications de façon à démontrer ce que veut dire et à quoi peut servir un „Kilowatt" et un „Kilowattheure".

Le conférencier fait ensuite une courte description et introduction sur toutes les installations électriques et exploitations industrielles qui sont représentées à l'exposition.

L'assemblée remercie l'orateur par de chaleureux applaudissements.

3. Le moteur électrique dans les exploitations agricoles. M. le directeur *Marti* fait une conférence très intéressante sur ce sujet, mais comme le temps presse, le conférencier est forcé d'écourter plusieurs chapitres. Son travail paraît en détail dans le bulletin ci-joint, page 321.

Le *président* remercie M. Marti de sa conférence qui est très applaudie par l'assemblée.

Il est proposé et accepté de continuer la discussion après l'assemblée générale, soit dans l'après-midi, et le président déclare la séance levée à 12 h. 10.

* * *

Suite de l'assemblée de discussion

à 4 h. 10 après-midi.

Le *président* déclare la séance ouverte à nouveau et fait suivre à la discussion l'objet de l'ordre du jour sous No. 3.

Il ouvre la discussion sur la conférence faite ce matin par M. *Marti.*

M. *Will* émet le voeu que ce rapport soit publié in extenso ainsi que les nombreux tableaux, dont une partie seulement ont pu être donnés verbalement Le président déclare que cette publication sera faite. Il demande si l'on en désire une traduction française. Jusqu'à présent cela n'a pas été fait pour d'autres travaux à cause des difficultés et des frais que cela occasionne. La traduction française n'étant pas demandée, l'impression se fera seulement dans le texte allemand.

La discussion sur ce sujet est close.

4. Exemption du service militaire actif pour les employés des usines électriques. Le *président* communique que depuis longtemps le comité a examiné la question de savoir si l'exemption du service militaire des employés des usines électriques serait favorable à l'exploitation. Il s'est particulièrement demandé comment en cas de guerre, l'exploitation des usines électriques pourrait être assurée. Il a chargé M. le directeur *Wagner* de Zurich d'étudier cette question et d'en discuter avec le Département militaire. M. *Wagner* rapporte: La nouvelle ordonnance du Conseil fédéral sur l'exemption du service a récemment attiré l'attention du comité. Cette question exige une solution aussi bien pour le personnel des usines électriques que pour celui des chemins de fer secondaires. En Allemagne l'Association des centrales d'électricité s'est aussi préoccupée de la chose. Notre Département militaire a renvoyé le rapporteur à l'Etat-major général, et le chef de ce service a bien voulu discuter avec notre délégué. Il est sans contestation très important que certaines usines puissent continuer leur exploitation, mais cette nécessité n'est pas démontrée pour toutes les usines. Il ressort donc de la discussion et des différents points de vues échangés, que pour l'exploitation en temps de guerre on se bornera à n'utiliser que le personnel technique strictement nécessaire et en rapports directs avec l'exploitation. Il faudra renoncer à la coopération des employés qui étaient dispensés du service jusqu'à maintenant ainsi que des employés de la direction supérieure technique et des employés du service commercial.

Pour fixer les bases définitives et arriver à un arrangement, les autorités militaires nous demandent d'établir une statistique du personnel qui serait strictement, à notre avis, à exempter en cas de guerre.

Le conférencier propose que le secrétariat général soit chargé d'établir cette statistique. Il

invite les membres à remplir avec soin les questionnaires qui leur seront adressés dans ce but.

M. *Dubochet* recommande d'une façon pressante aux membres de bien vouloir répondre aussi complètement que possible aux questions qui leur seront adressées à cette occasion. Il saisit cette occasion pour recommander de répondre également avec soin, à toutes les demandes de statistiques ou autres qui sont envoyées aux membres par le secrétariat général et qui sont toujours dans l'intérêt général de l'Union. Il a l'impression que l'on ne se rend pas encore suffisamment compte de l'importance et de la nécessité de ces travaux.

M. *Will* demande avec insistance que les usines limitent au très strict nécessaire leurs demandes d'exemption du service militaire pour leur personnel. Il faut éviter en cas de mobilisation de priver l'armée de ses forces les meilleures.

M. *Wyssling* spécifie encore différents points de cette question. Comme cette statistique devra tenir compte de plusieurs circonstances spéciales et différentes, un pointage et une comparaison très exacts seront nécessairement faits pour chaque cas par le secrétaire général. Il demande aux usines de bien vouloir lui communiquer en toute confiance tous les renseignements, explications et modifications qui lui seront nécessaires.

Relativement à une demande de M. *Gaiser* concernant les usines qui livrent du courant à des chemins de fer, M. *Wyssling* déclare que cette question ne sera pas non plus perdue de vue, mais qu'il y a cependant lieu de faire une différence entre les chemins de fer au point de vue de leur importance en cas de guerre.

La discussion étant terminée, la proposition de l'établissement de la statistique par le secrétaire général est ensuite admise sans autre.

5. Le *président* constate que l'ordre du jour est épuisé. Il remercie le gouvernement bâlois d'avoir aimablement mis à notre disposition sa superbe salle de séance. Il lève ensuite la séance à 4 h. 30 en exprimant aux participants ses remerciements pour leur attention.

Le président:
(signé) *Dubochet.*
Le secrétaire:
(signé) *Wyssling.*

Procès-verbal
de
l'Assemblée générale de l'Association pour l'achat des lampes à incandescence (A. A. L.) de l'U. C. S.

le 30 Août 1913, à 4 1/2 h. de l'après-midi
dans la salle
du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville à Bâle.

M. *Wagner*, président, ouvre la séance à 4 h. 40.

L'Assemblée compte environ *100 membres.*

Le procès-verbal est dressé par le secrétaire général M. *Wyssling.*

Sur demande du président *l'ordre du jour* reste fixé comme publié dans le Bulletin No. 8 de 1913 et est suivi comme suit:

Sur proposition du président sont désignés comme *scrutateurs* MM. *Marti* et *Martenet.*

1. Procès-verbal de la dernière assemblée générale. Le *président* ouvre la discussion sur le procès-verbal paru dans le Bulletin No. 1 de 1913. Sa lecture n'étant pas demandée, il est donc adopté tacitement.

2. Rapport annuel du comité. Ce rapport a été publié dans le Bulletin No. 8. La lecture n'en est pas demandée, il est adopté sans discussion.

3. Compte annuel pour 1912/13 a aussi été communiqué aux membres par publication dans le Bulletin No. 8.

Les *réviseurs des comptes,* MM. *Kuhn* de l'Elektrizitätswerk St-Gall et *Erny* de l'Elektrizitätswerk du Canton de Zurich ont, suivant rapport écrit et confirmation verbale de M. *Kuhn*, examiné les comptes et constaté entière conformité avec les chiffres publiées dans le Bulletin. Ils proposent à l'assemblée de ratifier le bilan et le compte de profits et pertes et de donner décharge au comité.

L'assemblée accepte ces propositions sans discussion, de même que la proposition du comité pour l'utilisation de l'excédent de fr. 41 533.66, de quelle somme fr. 40 000.— sont à placer en fonds de réserve et le reste à reporter à nouveau.

4. Réélection du comité. Le *président* fait part que le comité élu il y a 3 ans, arrive au bout de son mandat, suivant les statuts il est rééligible. Aucun des membres du comité n'a donné sa démission.

M. *Dubochet* propose de réélire les membres actuels par acclamation tout en les remerciant

des services rendus, ce qui est fait. Le président remercie l'assemblée de cette marque de confiance témoignée par la réélection du comité.

5. Divers. Personne ne demandant la parole, malgré l'invitation du *président,* celui-ci remercie les membres d'avoir assisté à l'assemblée et lève la séance à 4 h. 50.

Le président:
(signé) *H. Wagner.*
Le secrétaire:
(signé) *Wyssling.*

Note complémentaire, suite du *Rapport annuel du Comité de l'Association pour l'achat de Lampes à Incandescence de l'U. C. S.* (Bulletin No. 8) Suivant note de commission que nous avons reçue de la part de la *Compagnie des Lampes à Filament métallique à Aarau* après l'impression de la statistique y relative, cette compagnie a livré 12787 lampes par-dessus du chiffre indiqué dans le dit rapport. Le total des lampes vendues par la dite compagnie en 1913/14 serait donc de 45402.

Zurich, le 6 octobre 1913.

Le Comite.

Exemption en cas de guerre du personnel nécessaire à l'exploitation des Usines Electriques. Lors de l'Assemblée générale du 29 Août à Bâle, (voir bulletin ci-joint), il a été indiqué que la section compétente du département Militaire Suisse demanderait prochainement à l'U. C. S. une *statistique du personnel* accompagnée d'un rapport circonstancié afin de prendre ensuite une décision au sujet de la requête de l'Union. L'établissement de cette statistique a été confiée au Secrétaire Général; celui-ci enverra donc très prochainement aux Centrales, dont il est important de garantir l'exploitation en temps de guerre, des questionnaires appropriés. Il est donc dans *l'intérêt de la suite* qui sera donnée à la requête des Centrales *que ces questionnaires soient remplis très exactement et renvoyés à temps,* comme indiqué sur les formulaires. Nous demandons au Comité de l'U. C. S. d'y veiller. Comme il en a été donné connaissance à l'Assemblée Générale, il ne sera consenti d'exemption du personnel que dans une mesure tout à fait restreinte et de façon à pouvoir strictement assurer en temps de guerre, l'exploitation des Centrales les plus nécessaires; le questionnaire ne sera donc pas soumis à toutes les Centrales. Si nous avons de cette façon *omis de faire parvenir* le questionnaire *à quelques Centrales qui estiment pouvoir* — pour certaines considérations spéciales, inconnues de nous — *demander une exemption de leur personnel, nous les prions de nous réclamer les formulaires y relatifs.*

Le secrétaire général.

Buste pour M. le professeur H. F. Weber †. Comme M. le directeur Mousson, secrétaire général de l'Association des Anciens Etudiants de l'Université Technique Fédérale et président du Comité pour ce monument, a fait part aux assistants au banquet lors de l'assemblée générale à Bâle, l'initiative prise par un de nos membres en signant une somme considérable pour l'érection d'un monument à ce notable savant et excellent maître a eu du succès, de sorte que la création d'un buste d'une exécution parfaite est assurée.

Des contributions ultérieures sont toutefois désirables, et le Comité du buste, dans lequel notre association est représentée par son président et son secrétaire général, ne se trompe certainement pas en supposant qu'il y ait parmi les membres de notre association encore un bon nombre d'anciens élèves et admirateurs du défunt, désireux de participer à l'hommage intentionné.

Comme la collection devra être close très prochainement, le Comité du buste leur serait très obligé, si les membres voulaient adresser les contributions ultérieures au Secrétariat du G. e. P., Rämistrasse 28, Zurich, ou bien les assurer par les bulletins de souscription qu'ils ont reçus en son temps, et qui seraient à adresser à la même adresse.

(sig.) *Wyssling.*